OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS

84, rue Paul Bert 69003 Lyon – contact@opf-groupe.com – 04.37.57.70.55

FICHE PRODUIT TRANSMETTRE MON ENTREPRISE

En tant que dirigeant, l'une des préoccupations principales réside souvent dans la transmission de son entreprise. A ce titre, certains dispositifs existent afin de faciliter cet aspect et d'encourager les chefs d'entreprise à transmettre à leur proche. Le dispositif Dutreil permet par exemple d'anticiper la transmission de l'entreprise tout en maitrisant fortement les coûts associés.

TRANSMISSION A UN PROCHE - PACTE DUTREIL

Qu'est-ce que le dispositif Dutreil?

Le dispositif Dutreil a été mis en place afin de favoriser la transmission des entreprises. Il permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une exonération partielle des droits de donation. A ce titre, depuis le 1er janvier 2018, le pacte droit de donation et/ou succession permet un abattement de 75% sur la valeur soumise aux droits de donation, ou succession toujours en application.

LE PACTE DROITS DE DONATION/SUCCESSION :

Grâce au dispositif Dutreil droits de donation et/ou succession, si vous envisagez de donner les titres de votre société; vous êtes susceptible de bénéficier d'un abattement de 75% sur la valeur soumise aux droits de donation, sans limitation de montant, à condition que les parts ou les actions transmises fassent l'objet d'un engagement collectif de conservation.

Le bénéficiaire de la transmission doit notamment s'engager à conserver les titres pendant 4 ans. Aussi, lui ou l'un des signataires de l'engagement collectif doit exercer son activité principale ou une fonction de direction dans la société.

Quelles conditions à respecter?

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, la transmission doit être faite par donation ou succ<mark>essio</mark>n. Aucun lien de parenté n'est exigé entre vous et la personne gratifiée. La transmission peut s'opérer en pleine propriété o<mark>u en</mark> démembrement (donation en nue-propriété ou en usufruit seulement).

La société dont les titres sont t<mark>ransm</mark>is doit avoir une activité industrielle, commerciale, artisan<mark>ale o</mark>u agricole. Les titres de holdings sont également éligibles sous certaines conditions.

Aussi, pour bénéficier du dispositif Dutreil; certaines conditions impératives doivent être respectées:

- Les titres tels que les actions et/ou parts sociales de l'entreprise doivent faire l'objet d'un engagement collectif de conservation, également appelé "pacte Dutreil", d'une durée de 2 ans minimum.
 - Cet engagement doit porter sur 20 % ou 34 % des titres selon qu'il s'agit d'une société cotée ou non cotée.
 - Il peut être réputé acquis si vous détenez le quota de titres requis et si vous exercez une fonction de direction ou votre activité principale dans la société depuis au moins deux ans.
- Au moment de la donation, le donataire doit s'engager à son tour à conserver les titres pendant 4 ans.
- L'un des signataires du pacte Dutreil ou le donataire doit exercer son activité principale ou une fonction de direction dans la société pendant l'engagement collectif de conservation et les 3 années qui suivent (soit 5 ans).

Le régime du dispositif Dutreil comporte également l'avantage d'être cumulable avec d'autres dispositifs fiscaux tels que :

- Une réduction des droits de mutation à titre gratuit de 50 % si vous êtes âgé de moins de 70 ans et que la donation est faite en pleine propriété:
- Un abattement de 300.000,00 € si le donataire est salarié de l'entreprise ;
- Une demande de paiement différé et fractionné des droits de donation.

L'ensemble de ces éléments permette de transmettre votre entreprise dans des conditions fiscales très avantageuses quel que soit le lien de parenté vous unissant avec la personne que vous avez choisi de gratifier.

Vous comprenez ici que le dispositif Dutreil droits de donation est donc un dispositif particulièrement pertinent dans le cadre d'une transmission d'entreprise. Toutefois, il requiert une vigilance particulière dans la rédaction des actes et pour sa mise en place. A ce titre, nous pouvons vous accompagner tout au long du processus de transmission de votre entreprise; tant sur l'analyse approfondie de votre situation que nécessite un tel projet, que sur l'accompagnement dans l'utilisation du dispositif

OFFICE PATRIMONIAL FRANCAIS – O.P.F. GROUPE, SARL au capital de 15 000,00€, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 814 262 986 RCS Lyon, code APE 7490B holding du groupe détenant tout ou majeure partie des parts des sociétés OPF INGENIERIE, OPF COURTAGE et OPF IMMOBILIER.

OPF INGENIERIE, nom commercial de MS OPTIMA, SARL unipersonnelle au capital social de 10 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 797 490 695 RCS Lyon, code APE 7022Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°14001919 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E003780 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour les activités de CIF, COA, et COBSP auprès de la compagnie CGPA, 125 rue de la Faisanderie, CS 31666, 75

773 PARIS CEDEX 16, sous la police n°RCPIPO370, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et COBSP auprès de la même compagnie.

OPF COURTAGE, nom commercial du CABINET MONTHERLANT PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital social de 7 500,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 494 226 822 RCS Lyon, code APE 6622Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13000532 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E002973 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour l'ensemble de ses activités auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 Paris, sous la police n°7400026945, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et de COBSP auprès de la même compagnie.

OPF IMMOBILIER, nom commercial de XR INVEST, SARL au capital social de 20 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 823 269 899 RCS Lyon, code APE 6831Z, Titulaire de la carte « T », sans détention de fonds, et « G » n° CPI 6901 2017 000 017 133 délivrée par la CCI de LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE, assurée en RCP pour les activités d'intermédiaire en transaction et en gestion d'immeuble, sous les polices n°143 944 455 et n° 120 137 405, et disposant de garanties financières sous la police n° GF 0000002525 pour l'activité d'intermédiaire en gestion d'immeuble pour un montant de 120 000,00 € et pour l'activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce sans détention et sans maniement de fonds sous la police n° 118 263 166 pour un montant de 110 000,00 € Page 1 sur 1

auprès de la même compagnie GALIAN ASSURANCES, TSA 20035, 75801 PARIS CEDEX 08.